



## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

### à l'interpellation Marc Morandi et consorts : Morges-Perroy : tout le monde n'a pas vu le bout du tunnel (24\_INT\_29)

#### **Rappel de l'interpellation**

*A la suite d'une rencontre, le 4 juillet 2023 à Lausanne, entre le conseiller fédéral Albert Rösti et la conseillère d'Etat Nuria Gorrite afin de faire le point sur l'état de la ligne ferroviaire Genève-Lausanne, le Conseil fédéral a décidé, le 16 août 2023, de proposer d'inscrire 1,290 milliard dans l' « arrêté fédéral concernant l'augmentation du crédit d'engagement pour l'étape d'aménagement 2035 de l'infrastructure ferroviaire » en vue de la construction d'un tunnel ferroviaire de neuf kilomètres entre Morges et Perroy.*

*Le crédit de 1,290 milliard a été accepté par le Conseil des Etats le 19 décembre 2023. Lors de sa séance du 29 janvier 2024, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national a décidé, à l'unanimité, de recommander l'acceptation de ce crédit. Le Conseil national planchera sur le dossier lors de la session de printemps 2024.*

*Si l'on ne peut que se réjouir de l'action déterminée menée par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat dans ce dossier, les communes et les populations locales concernées par cet important chantier semblent être dans un flou total concernant les différentes étapes de réalisation et le tracé de l'ouvrage, comme l'a révélé le journal de Morges du 26 janvier et repris par le quotidien 24heures dans son édition du 1er février 2024.*

*Au travers de la présente interpellation, tout en reconnaissant l'engagement du Conseil d'Etat dans ce dossier, le soussigné tient à se faire le porte-parole des autorités locales qui n'ont été contactées par lettre des CFF concernant le projet de construction du tunnel Morges-Perroy que lorsque la presse s'est intéressée à la réalisation du projet. Les récentes affaires du « trou de Tolochenaz » et du retard du chantier de la gare de Lausanne entraînent en effet une impression légitime d'inconsidération chez les autorités et les populations locales, qui se sentent souvent mises devant le fait accompli.*

*De plus, dans le but d'améliorer la situation et de ne pas travailler en silo, le soussigné appelle de ses vœux la tenue d'une séance d'information à laquelle participeraient tous les partenaires publics et privés impactés par ce projet.*

*Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Qui est chargé d'informer les communes et le public des différentes étapes de réalisation de l'ouvrage, du tracé, du calendrier ? L'Office fédéral des transports ? Les CFF ? Les services cantonaux ?*
- 2. Quand et comment les communes et les populations concernées seront-elles informées ? A quelle fréquence ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il intervenir en tant que médiateur afin que soit organisée une séance multipartite consacrée au percement du tunnel Morges-Perroy et regroupant les communes concernées, le Canton ainsi que les CFF, et ce dans un délai raisonnable ?*

## Réponse du Conseil d'Etat

### Préambule

Le Conseil d'Etat a présenté sa stratégie cantonale ferroviaire – Vision 2050 en début d'année 2024. Cette stratégie dresse un état des lieux du réseau vaudois, tout en anticipant les besoins futurs du trafic voyageurs et marchandises, tant sur les lignes principales que sur le réseau régional et cantonal. En identifiant d'ores et déjà les besoins en infrastructures ferroviaires sur son territoire, en les intégrant dans une vision à long terme du développement du réseau au service d'un plus grand nombre, le Conseil d'Etat se donne les moyens de défendre, avec toute la crédibilité nécessaire, de nouveaux projets ces prochaines années au niveau fédéral, dans le cadre du prochain processus PRODES 2040-45.

Parmi les projets indispensables identifiés figure le doublement de la ligne Lausanne-Genève qui doit permettre de sécuriser l'exploitation sur cette ligne majeure du réseau ferroviaire national et permettre d'augmenter l'offre pour tous les trafics. La réalisation d'un premier tronçon de nouvelle ligne, entre Morges et Perroy, a d'ores et déjà obtenu son financement fédéral. Le Conseil national a en effet adopté le paquet de financement pour plusieurs projets d'infrastructures, dont celui de Morges-Perroy lors de la session de printemps des Chambres fédérales, après le Conseil des Etats en décembre 2023. Le Conseil d'Etat se félicite de ce succès, qui a été rendu possible par un engagement et un soutien forts des autorités politiques vaudoises et romandes.

Une nouvelle étape s'ouvre maintenant, celle des études du projet et des échanges entre les partenaires. Le projet de tunnel entre Morges et Perroy, financé par la Confédération via le fonds d'infrastructures ferroviaires (FIF), est piloté par les CFF. L'élaboration d'un projet d'infrastructure ferroviaire est un processus itératif incluant plusieurs phases qui durent chacune plusieurs années : étude préliminaire, avant-projet et enfin projet de construction. Les éléments fondamentaux comme le planning des travaux, le tracé exact, les techniques de construction et les coûts sont affinés à chaque étape. Dans les phases initiales d'un projet, la difficulté réside dans les incertitudes liées à ces éléments.

Les études préliminaires de la nouvelle infrastructure ferroviaire entre Morges et Perroy sont aujourd'hui finalisées. Selon l'état de connaissance actuel, l'avant-projet devrait être lancé d'ici à l'été 2024. La phase du projet de construction suivra, puis la procédure d'autorisation de construire, étapes indispensables avant le début des travaux.

Le Conseil d'Etat suit attentivement ce dossier et est soucieux que les communes territorialement concernées reçoivent toutes les informations dont elles ont besoin. Il salue le premier pas des CFF qui ont initié au moins de mars une série de rencontres avec les Municipalités des 13 communes concernées afin de leur présenter l'état des connaissances sur le projet.

### Réponse aux questions

*1. Qui est chargé d'informer les communes et le public des différentes étapes de réalisation de l'ouvrage, du tracé, du calendrier ? L'Office fédéral des transports ? Les CFF ? Les services cantonaux ?*

Ce sont les CFF, en tant que maître d'ouvrage, qui sont chargés d'informer les communes et les populations concernées. Une telle communication de proximité est réalisée en temps opportun, au fur et à mesure de l'avancement de l'élaboration du projet. Pour ce faire, les CFF ont l'habitude de se concerter avec les partenaires, dans le cas présent l'Office fédéral des transports (OFT) et le Canton de Vaud.

*2. Quand et comment les communes et les populations concernées seront-elles informées ? A quelle fréquence ?*

L'étude préliminaire a été validée par la Confédération en janvier 2024 et tant que le projet n'était pas validé par le Parlement – le Conseil national l'a approuvé lors de la session de printemps 2024 - les CFF n'avaient pas le mandat de faire une information spécifique à la population et aux communes. Par anticipation de la décision du Parlement, les CFF ont toutefois annoncé aux communes concernées qu'ils prendraient contact prochainement avec elles pour les informer de l'état de la situation. Des rencontres ont démarré en mars et se sont poursuivies jusqu'en avril. Par ailleurs, les CFF envisagent une communication grand public prochainement. Pour la suite, des rencontres et des points de communication seront planifiés par les CFF en fonction de l'avancement des études.

*3. Le Conseil d'Etat peut-il intervenir en tant que médiateur afin que soit organisée une séance multipartite consacrée au percement du tunnel Morges-Perroy et regroupant les communes concernées, le Canton ainsi que les CFF, et ce dans un délai raisonnable ?*

Les CFF ont initié en mars des rencontres avec les 13 communes concernées par les travaux, afin de leur présenter l'état d'avancement du projet. Le Canton est tenu informé de ces séances. Le Conseil d'Etat est soucieux qu'une information transparente soit donnée aux communes et il ne manquera pas de s'en assurer tout au long du projet. Il s'agit d'ailleurs d'un enjeu majeur pour permettre une mise en service du nouveau tronçon entre Morges et Perroy le plus rapidement possible.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 5 juin 2024.

La présidente :

Le chancelier :

*C. Luisier Brodard*

*M. Staffoni*